



U F C QUE CHOISIR - PAYS DE LA LOIRE
1, place du Martray
44000 NANTES
☎ : 02 40 12 07 43
contact@nantes.ufcquechoisir.fr

Octobre 2019

Méthodologie de mise en œuvre de sensibilisation au risque radon :

Pourquoi L'UFC Que Choisir est présente sur ce sujet :

L'UFC Que Choisir est une association agréée du système de santé
Elle est porteuse de messages de prévention santé qui prennent leur source dans la défense des consommateurs et des usagers
Dans le cadre du Plan Régional Santé Environnement (PRSE 3) l'UFC Que Choisir réalise des actions sur la qualité de l'air Intérieur, et l'eau potable...
Dans le cadre du PRSE 3 il y a une demande forte des acteurs institutionnels d'associer les collectivités pour sensibiliser les particuliers au risque radon.

ETAPE 1. Pour engager un partenariat avec une collectivité

Développer un argumentaire non anxiogène : resituer l'action radon dans le projet général de promotion de la qualité de l'air intérieur. L'action radon est un des volets du projet de sensibilisation à la qualité de l'air de l'UFC Que Choisir.

Expliquer que l'association, prend en charge la mise en œuvre du projet avec l'appui de la collectivité. (Pour la salle, la communication...)

Démontrer le bénéfice que peut en retirer la collectivité : une bonne image d'une collectivité investie, en avance sur d'autres, qui aide à la mise en œuvre d'une réglementation qui évolue.

Montrer qu'une action ciblée et maîtrisée par la collectivité est plus efficace qu'une vaste campagne publique qui pourrait inquiéter sans fondement.

Déterminer une date de réunion publique en concertation avec la collectivité et avec L'ARS et l'ASN.

ETAPE 2. Mise en œuvre d'une soirée d'information

a) Communication

La communication se fait en lien avec le service communication de la ville

L'information concernant la soirée est diffusée : dans le journal municipal, sur le site internet de la ville, aux correspondants de presse locaux par communiqué de presse, à la radio, par des affiches en ville

b) Déroulement de la réunion publique :

Introduction par un élu (5mn) et UFC Que Choisir (5mn),

Présentations UFC Que Choisir et ASN ou ARS sur le radon (30 à 40mn) : les risques pour la santé, les voies de pénétration du radon, réduire la concentration du radon, utilisation des dosimètres

Questions-réponses (30mn),

Distribution gratuite des dosimètres pour les habitats concernés (30mn)

Mise à disposition de documentation UFC Que Choisir et radon

c) Restitution des dosimètres

Après le retour des dosimètres par voie postale, l'UFC Que Choisir assure l'envoi groupé au laboratoire d'analyse

ETAPE 3. Soirée de restitution des résultats

Envoi des résultats par courrier individuel avant la soirée restitution

Présentation des résultats par graphiques, en garantissant la confidentialité

Présentation des solutions en fonction des seuils d'exposition avec présence éventuelle d'un intervenant.

S'il y a de nombreux résultats élevés il est possible de trouver par la suite un appui technique pour les particuliers du CEREMA.

ETAPE 4. Faire le bilan avec la collectivité

Pour échanger sur d'autres actions dans le domaine plus large de la qualité de l'air intérieur (auprès des assistantes maternelles, parents, etc.).

Le vécu des actions « radon » déjà portées :

Difficultés à convaincre les élus ; l'appui de l'ARS est important et si un Contrat Local de Santé est en place l'action est facilitée.

Collectivités où ont eu les actions depuis 2014 : St Herblain, Orvault (2), Vigneux de Bretagne, Sucé sur Erdre, Savenay, Rezé, Bouguenais, Blain, Brem sur mer, Angers, Agglomération de Cholet, Pontchâteau, Nort sur Erdre, Saint Mars du Désert, Grandchamps des Fontaines.

1134 dosimètres distribués, taux de retour des dosimètres supérieur à 90%

Résultats d'exposition variables selon communes : Inférieur à 300 Bq : 90%, de 300 à 1000 Bq 9%, Supérieur à 1000Bq 1%

Retour des personnes ayant enregistré un résultat supérieur à 300Bq : 66% ont modifié des pratiques d'aération, 12% ont colmaté des fissures et 29% des passages de câbles et tuyaux (selon une enquête réalisée par l'UFC en 2017).

Pour une action dans votre collectivité, n'hésitez pas à nous contacter : Gérard ALLARD Référent régional Santé UFC Que Choisir Pays de la Loire 06 19 45 01 65